

REPONSE DE

**Monsieur Horace LANFRANCHI
Président du conseil général du Var**



**CONSEIL
GÉNÉRAL**

Le Président

Monsieur Bertrand SCHWERER
Président de la Chambre Régionale des
Comptes
Chambre Régionale des Comptes de Provence
Alpes-Côte d'Azur
17, rue de Pomègues
13295 MARSEILLE CEDEX 08

Toulon, le 16 février 2006

Monsieur le Président,

Par lettre notifiée le 17 janvier 2006, la Chambre régionale des Comptes a formulé des observations définitives sur la gestion du département du Var au cours des années 1995 à 2004.

Le contrôle opéré par votre juridiction a porté sur la fiabilité des comptes, la situation financière, l'organisation des services, la gestion des ressources humaines, les aides aux communes et groupements de communes, les subventions au secteur associatif, les interventions économiques du conseil général et enfin les interventions agricoles.

La Chambre n'a pas manqué de mettre en évidence les efforts de bonne gestion réalisés entre 1995 et 2004. Toutefois des améliorations restent à conduire et nous avons déjà pris des initiatives en ce sens. Par ailleurs, il nous paraît utile d'apporter sur certains points quelques informations supplémentaires de façon à compléter l'analyse réalisée par les rapporteurs.

Le constat liminaire (page 1 du rapport d'observation) d'un essor démographique deux fois supérieur à la moyenne de la région PACA et d'une fragilisation de l'économie locale, explique bien les orientations données par mon prédécesseur Hubert Falco et moi-même aux politiques départementales. En effet, nous avons souhaité, comme vous le constatez, doter le territoire en équipements, dynamiser l'économie locale et agir en faveur des publics fragiles (personnes âgées, allocataires du RMI). En effet, l'aide sociale dans le Var est d'un niveau par habitant supérieur à la moyenne nationale.

Pendant ces dernières années, nous nous sommes efforcés de conduire une politique volontariste tout en préservant au mieux notre équilibre financier. Dès lors, l'appréciation portée par la Chambre après examen des comptes du Département, sur *la situation financière* qui est restée « *saine tout au long de la période* » nous conforte dans nos choix passés et présents. (page 2).

Des équipements publics de proximité dans les communes ont été financés ainsi que la construction de collèges, grâce, notamment, à une épargne croissante et sans qu'il soit fait appel systématiquement à l'emprunt puisqu'il est constaté « *un remarquable effort de désendettement* » (page 5). Dans un même temps, la fiscalité a progressé modérément, la pression fiscale sur les ménages étant nettement plus faible que la moyenne nationale.

Le Département, comme vous le constatez, a souhaité dans le cadre de ses compétences, apporter un soutien à l'économie varoise en doublant le volume de ses interventions. Rappelons que durant les années quatre vingt dix, le Var a connu un fort ralentissement de sa croissance et que s'est posé le problème majeur de la requalification des friches industrielles.

Dans ce contexte, il allait de soi que le secteur touristique, qui occupe une place centrale dans l'économie varoise devait être aidé tout particulièrement par le Département ainsi que vous le précisez.

Par ailleurs, il est mis en évidence le soutien apporté au monde agricole par le Conseil général. Il se place ainsi sur le plan du volume d'aides financières, en première position des départements de la région PACA et en 7ème position au niveau national.

Enfin, vous soulignez qu'une politique croissante de soutien financier au secteur associatif a été engagée. En effet, de nombreuses associations répondant aux attentes de la population par leur action dans les domaines de la solidarité, du sport, de la culture et des loisirs, le Conseil général se devait de les subventionner. La création d'une mission de contrôle de gestion externe et l'augmentation d'audits qui ont été relevés par la chambre attestent de la volonté du département d'attribuer des fonds publics à bon escient.

Entre 1995 et 2004, le Conseil général s'est donné les moyens pour assumer ses nouvelles compétences dans les domaines social, infrastructures et transports. Il est signalé très justement, que les effectifs ont été renforcés au sein des directions à vocation sociale du fait des nouvelles compétences RMI, APA ainsi qu'au sein de la direction des routes (renforcement de l'ingénierie en matière de voirie et gestion des ports).

Nous notons avec satisfaction que les innovations managériales entreprises par la Direction Générale des Services, telles que les contrats d'objectifs, constituent au yeux de la Chambre *un incontestable élément de progrès* et que *l'effort constant de mobilisation des services départementaux sur des objectifs concrets* caractérise notre gestion fonctionnelle.

Le renforcement et le renouvellement de l'encadrement ainsi que l'effort de formation et de promotion des agents départementaux réalisés pendant cette période ont contribué aussi, à la modernisation de l'administration départementale.

Enfin il est relevé que l'absentéisme au sein des services est notablement inférieur à la moyenne nationale.

Bien sûr le contrôle a mis aussi en évidence quelques imperfections de gestion. Ainsi, nous devons mettre en place de nouvelles procédures financières au sein des services départementaux de façon à optimiser la comptabilité d'engagement.

Vous portez une appréciation mitigée sur notre système d'aide aux communes. Les critères d'attributions, notamment pour les crédits d'animations vous semblent peu lisibles. Notre système tout en restant dans la légalité, est devenu, au fil du temps il est vrai, de plus en plus complexe. D'ores et déjà, le système de l'aide aux communes est modifié. L'Assemblée départementale a instauré un nouveau dispositif simplifié, le 12 décembre 2005.

Notre démarche de territorialisation des politiques départementales va nous amener aussi à améliorer les critères de soutien aux zones d'activités économiques. Par ailleurs, l'appel à projet va permettre de conventionner avec les associations sur des objectifs départementaux et de conduire une évaluation régulière de nos différents partenariats.

S'agissant de l'évaluation, c'est un véritable changement d'habitudes que nous impulsons depuis plusieurs mois au sein des services départementaux en développant une culture de résultat, reposant sur la définition d'objectifs de performance et d'indicateurs de gestion.

L'Inspection Générale des services que nous allons créer sur votre recommandation procédera à un contrôle de gestion interne en continu.

Nous partageons vos observations quant à la nécessité de contrôler l'évolution des charges de fonctionnement. De même, nous allons limiter l'évolution des effectifs. En effet avant d'envisager de nouveaux recrutements nous procéderons prioritairement à des redéploiements de personnels ou une meilleure optimisation du temps de travail. Nous procéderons de même à une meilleure gestion du parc automobile.

Enfin à la lumière des quelques irrégularités constatées (35 lettres d'observations du contrôle de légalités en 2004 seulement, par rapport à 3145 actes administratifs élaborés par la DRH) nous poursuivrons l'effort de sécurisation juridique de la gestion des ressources humaines (recours aux contractuels, attribution des primes, NBI...).

Il paraît nécessaire pour compléter l'analyse de la Chambre, de préciser que le nombre de 3349 emplois mentionné en page 9 correspondait non pas aux créations d'emplois supplémentaires en 2003 mais au nombre total de postes figurant au tableau des effectifs.

D'autre part, s'agissant du contentieux relatif aux baux de location de l'hostellerie de l'abbaye de la Celle, il doit être indiqué qu'en parallèle des actions de recouvrement auprès du locataire par le payeur départemental, il a été recherché un accord transactionnel de nature à préserver au mieux les intérêts du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président

Horace LANFRANCHI

